

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.030

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Grand Prix des Multicoques de ROYAN : signature d'un marché négocié avec la Société ROYALE PRODUCTION

VOTE : UNANIMITE

Le Grand Prix des Multicoques de ROYAN aura lieu au mois d'Octobre 2000.

Il s'agit d'un championnat rassemblant les multicoques les plus prestigieux. Pendant trois jours, du 6 au 8 Octobre 2000, les bateaux s'affronteront sur plusieurs régates déterminant ainsi le vainqueur du Grand Prix de ROYAN.

Cette manifestation s'inscrit parfaitement dans le cadre des actions de promotion menées par la Ville, pour attirer touristes et investisseurs à ROYAN. Ce Grand Prix sera par ailleurs un relais important pour maintenir une image dynamique et maritime de ROYAN.

Le coût est de 800.000 F HT, soit 964.800 F TTC.

Il est donc proposé de conclure avec cette société un marché négocié sans mise en concurrence (Cf articles 103 et 104 II 1° du Code des Marchés Publics).

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 Janvier 2000 a émis un avis favorable à la conclusion d'un tel marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du rapporteur,
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 Janvier 2000,
- Vu le projet de marché,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer le marché négocié avec la Société ROYALE PRODUCTION.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS